

# RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE



## Faits marquants

- Le HCR a protégé plus de 100 000 réfugiés résidant dans les deux camps de Mtabila et Nyarugusu, situés au nord-ouest de la République-Unie de Tanzanie, et recherché des solutions à leur situation.
- Près de 160 réfugiés (quelque 60 Burundais et une centaine de Congolais) ont bénéficié d'une aide au rapatriement. Quelque 560 réfugiés ont fait l'objet d'une demande de réinstallation en 2011 et 240 individus sont partis dans leur nouveau pays au cours de l'année.
- Des entretiens approfondis, menés au dernier trimestre 2011 pour déterminer si les réfugiés burundais vivant au camp de Mtabila avaient toujours besoin de protection internationale, ont indiqué qu'il serait peut-être possible de fermer le site à la fin de l'année 2012. Les autorités ont repoussé d'un an la date de fermeture du camp de Mtabila, qui accueille environ 38 000 réfugiés burundais, en la fixant au 31 décembre 2012.
- Des visites plus régulières de suivi aux frontières, menées conjointement avec les autorités et d'autres partenaires, ainsi que la formation dispensée au personnel des services d'immigration et aux gardes-frontières pour les sensibiliser aux besoins de protection, ont amélioré l'accueil et la protection des personnes relevant de la compétence du HCR.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Burundi	67 500	45 300	49	57
	RDC	61 900	61 900	52	57
	Somalie	1 500	1 500	57	66
	Pays divers	250	250	53	75
Demandeurs d'asile	RDC	390	360	46	63
	Somalie	300	-	7	29
	Pays divers	20	10	10	-
<b>Autres pers. relevant de la compétence du HCR</b>	Anciens réfugiés burundais naturalisés rel. de la compétence du HCR	162 300	162 300	51	53
<b>Total</b>		<b>294 160</b>	<b>271 620</b>		

## Environnement opérationnel

En raison de la politique de la Tanzanie en matière de camps, tous les réfugiés sont tenus de résider dans des secteurs désignés. En dépit de sa politique restrictive en matière de « zone sans réfugiés », le Gouvernement a levé certaines restrictions, ce qui a permis aux demandeurs d'asile d'être enregistrés. Il s'est également engagé à revoir sa politique et sa législation en matière d'asile, et à ratifier la Convention de l'Union africaine sur les personnes déplacées, ainsi que les instruments de l'ONU sur l'apatridie.

La région de Kigoma, située au nord-ouest du pays, accueillait les deux derniers camps de réfugiés de la République-Unie de Tanzanie. Les populations des camps sont demeurées relativement stables : l'insécurité qui régnait en République démocratique du Congo a interdit tout mouvement de retour massif dans ce pays mais n'a pas non plus engendré d'afflux importants au cours de l'année.

Le Gouvernement a suspendu l'intégration sur place des anciens réfugiés burundais en août 2011, afin de débattre de l'opportunité de poursuivre les relogements ou d'autoriser les Tanzaniens récemment naturalisés à s'intégrer dans leur lieu de résidence actuel. Cette suspension a laissé les nouveaux citoyens dans l'incertitude et entravé les projets destinés à faciliter leur intégration sur place. Sur les 162 000 nouveaux citoyens, seuls 750 ont à ce jour reçu des certificats de naturalisation.

## Réalisations et impact

### Objectifs et cibles prioritaires

L'objectif général du HCR était de continuer à rechercher des solutions durables pour les réfugiés, en particulier sous forme de rapatriement librement consenti et, dans une moindre mesure, sous forme de réinstallation. Dans le même temps, le Haut Commissariat entendait offrir une assistance essentielle et veiller au maintien des normes de protection, notamment en ce qui concerne les réfugiés vulnérables et la violence sexuelle et sexiste.

Le HCR prévoyait également le relogement et l'intégration sur place des Tanzaniens récemment naturalisés, une fois l'accord du Gouvernement obtenu.

### Environnement de protection favorable

- Une stratégie de collecte du bois de chauffe et d'utilisation des matériaux de construction a été définie en collaboration avec les autorités et une organisation partenaire. Quelque 17 500 tonnes de bois de chauffe ont été collectées et distribuées aux bénéficiaires ; parallèlement, plus de 10 300 arbres ont été coupés pour construire des abris et des latrines à fosse. L'exploitation des ressources forestières a eu lieu exclusivement dans les zones désignées à cet effet. Sur les 533 600 arbrisseaux cultivés dans des pépinières, quelque 333 600 ont été plantés dans le camp de Mtabila au titre de la régénération du milieu naturel, les 200 000 autres étant distribués et plantés dans cinq villages de la région.
- Environ 860 structures de conservation des sols et de l'eau ont été construites dans les camps. Dix sessions d'éducation environnementale ont été organisées dans les camps de Nyarugusu et de Mtabila, touchant au total quelque 76 700 réfugiés.

### Procédures de protection équitables

- Dans les camps, à l'exception des demandeurs d'asile pour lesquels des procédures d'enregistrement séparées ont été

mis en place, toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ont été enregistrées à titre individuel. À la fin de la période examinée, quelque 100 800 personnes relevant de la compétence du HCR, dont près de 37 600 à Mtabila et de 63 200 à Nyarugusu, avaient été enregistrées.

- Sur près de 4 000 nouveau-nés, 79 pour cent ont été enregistrés au moyen du logiciel ProGres. Le HCR a continué à distribuer des certificats de naissance en collaboration avec les autorités. Les données relatives à tous les réfugiés qui avaient des besoins particuliers (quelque 2 460 individus à Mtabila et 5 030 à Nyarugusu) ont été vérifiées et mises à jour. L'enregistrement des Tanzaniens récemment naturalisés en vue de leur relogement a été assuré dans leurs zones d'installation. Bien que cet exercice ait été achevé en avril 2011, aucun résultat n'a pour l'heure été annoncé, en raison de la suspension du processus de relogement par les autorités.
- Depuis 2005, quelque 1 420 réfugiés somaliens vivant dans la zone d'installation de Chogo, située dans la région de Tanga, se sont également vu accorder la nationalité et ont été autorisés à s'installer définitivement en Tanzanie. Plus de 1 500 autres réfugiés somaliens ont sollicité leur naturalisation ; leurs demandes étaient en cours d'examen au sein de l'Administration.

### Protection contre la violence et l'exploitation

- La réponse à la violence sexuelle et sexiste s'est améliorée dans les deux camps en 2011, en raison des activités de sensibilisation et des interventions. Le nombre de cas déclarés a été plus important car les victimes disposées à s'exprimer étaient plus nombreuses. Les procédures opérationnelles harmonisées pour la violence sexuelle et sexiste ont été actualisées et sont actuellement mises en œuvre. Quelque 120 victimes (40 à Mtabila et 80 à Nyarugusu) ont été confiées à des partenaires d'exécution désignés, chargés de leur venir en aide. Les centres de lutte contre la violence sexuelle et sexiste ont reçu 157 nouveaux cas (42 à Mtabila et 115 à Nyarugusu) et les victimes ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial et d'un soutien appropriés.
- Près de 1 170 enfants à Nyarugusu et de 370 enfants à Mtabila ont été identifiés comme des mineurs non accompagnés et des enfants séparés. Des entretiens aux fins de la détermination du meilleur intérêt ont été organisés pour 38 pour cent des mineurs non accompagnés à Nyarugusu et pour 100 pour cent à Mtabila.

### Besoins et services essentiels

- Le volume moyen d'eau disponible était de 33 litres par personne et par jour dans les camps de Mtabila et de Nyarugusu. Le pourcentage de ménages vivant dans des abris convenables, qui était de 80 pour cent dans les deux camps en 2010, a respectivement atteint 82 et 85 pour cent à Nyarugusu et à Mtabila en 2011. Le nombre de latrines familiales en service à la fin de l'année 2011 s'élevait à près de 11 400 dans le camp de Nyarugusu (taux d'équipement de 98 pour cent) et à 5 900 à Mtabila (taux d'équipement de 97 pour cent). Quelque 63 000 et 37 000 personnes ont respectivement assisté aux réunions de promotion de l'hygiène organisées à Nyarugusu et à Mtabila. Des promoteurs de l'hygiène ont effectué des visites d'inspection sanitaire à domicile dans les deux camps. Aucune épidémie ne s'est déclarée au cours de l'année. Au total, 33 180 femmes





Une Tanzanienne vivant dans les environs travaille dans une pépinière du district de Kasulu, aménagée dans le cadre d'un programme de réhabilitation de l'environnement monté par le HCR.

HCR / S. MEKONEN

ont reçu des protections périodiques et d'autres articles d'hygiène essentiels.

- Près de 19 500 enfants réfugiés (environ 9 500 garçons et 10 000 filles) ont été scolarisés dans le primaire. Quelque 3 270 filles et 4 920 garçons ont bénéficié d'un enseignement secondaire ; dans le même temps, 80 femmes et 460 hommes ont suivi des stages de formation professionnelle. Dans les camps, l'instruction primaire a été dispensée par des enseignants qualifiés, à savoir 340 hommes et 90 femmes. Un atelier de cinq jours, consacré aux méthodes pédagogiques, a été organisé à l'intention de l'ensemble des enseignants du secondaire avec l'appui d'un partenaire d'exécution.
- La santé de la population réfugiée accueillie dans les camps s'est légèrement améliorée en 2011. Le taux moyen de mortalité chez les moins de cinq ans est passé de 0,7 à 0,63 et l'on a observé une réduction ultérieure dans le taux brut de mortalité et le taux de mortalité infantile, déjà faibles. Les réfugiés ont eu accès à des services de prévention et de traitement du VIH et du sida, portant notamment sur le dépistage volontaire et l'accompagnement psychologique, la prévention de la transmission mère-enfant, les antirétroviraux, la distribution de préservatifs gratuits et les soins à domicile. Près de 7 000 réfugiés ont bénéficié de services de consultation et de dépistage du VIH dans des dispensaires et les 75 personnes (1,1 pour cent) qui se sont révélées séropositives ont été assistées. Près de 3 000 personnes ayant des besoins particuliers ont bénéficié d'une aide, dispensée par des organisations et par des groupes communautaires.

#### Autogestion et participation communautaires

- La participation des réfugiés des deux sexes aux comités de gestion des camps et de distribution des vivres (respectivement composés à 50 et à 33 pour cent de femmes) leur a permis de reprendre confiance en eux-mêmes et de renforcer la cohésion de la collectivité. Cinq cents réfugiés au total, dont des membres des comités de gestion des camps et

de distribution des vivres, ont été formés à la gestion des vivres et aux principes de responsabilité humanitaire.

#### Solutions durables

- L'insécurité, les violations des droits de l'homme, les déplacements internes de populations et les craintes au sujet d'éventuelles violences post-électorales en RDC ont entravé les retours volontaires en direction de ce pays. Seuls quelque 160 réfugiés (60 Burundais et 100 Congolais) ont bénéficié d'une aide pour regagner leur pays de leur plein gré ; d'autre part, environ 240 réfugiés ont été réinstallés et 560 identifiés en vue d'une réinstallation.
- Les bruits qui couraient au sujet de l'incarcération et de l'exécution de dissidents ont contribué à la diminution des rapatriements librement consentis en direction du Burundi, tout comme les problèmes liés à la restitution des terres et des biens. D'autres facteurs, tels que la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et l'espoir d'être réinstallé, sont également entrés en ligne de compte.

#### Relations extérieures

- Le HCR a eu des contacts réguliers avec les médias et les donateurs basés dans le pays afin d'attirer l'attention sur la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que sur celle des Tanzaniens récemment naturalisés. La coopération avec la Communauté d'Afrique de l'Est (CEA) a été renforcée en vue de protéger les droits des personnes déplacées dans la région.

#### Logistique et appui opérationnel

- Tous les réfugiés ayant opté pour le rapatriement librement consenti ont bénéficié d'une aide pour financer leur voyage jusqu'à leur pays d'origine. Les partenaires d'exécution ont reçu des véhicules, du carburant et des équipements de bureau.

## Contraintes

L'intégration des nouveaux citoyens n'a guère progressé en raison de la suspension des activités de relogement et malgré les investissements importants consentis par le HCR. Les bureaux qui appuyaient l'intégration sur place ont donc été fermés. Le nombre d'individus arrivant dans le pays au sein de flux migratoires mixtes a fortement augmenté et le placement en détention de demandeurs d'asile est demeuré une source de préoccupation. Le manque de structures d'accueil adaptées a entraîné une surpopulation. L'intention avouée du pays de clore le chapitre des réfugiés a constitué une grave contrainte, puisqu'elle a conduit à l'adoption de mesures restrictives en matière d'asile.

Les rapatriements librement consentis en direction du Burundi et de la République démocratique du Congo se sont ralentis, en raison de la situation sécuritaire et politique instable que connaissaient ces deux pays.

## Informations financières

Le budget du HCR en Tanzanie s'élevait à plus de 92 millions de dollars E.-U., ce qui représentait une hausse de 50 millions par rapport au budget 2010. Le budget a été augmenté pour répondre aux besoins liés au relogement et à l'intégration sur place de plus de 162 000 anciens réfugiés burundais ayant acquis la nationalité tanzanienne en 2010. Les activités prévues n'ont cependant pas eu lieu, le Gouvernement tanzanien ayant suspendu sine die la campagne de relogement afin d'entreprendre d'autres consultations en interne. Le budget-programme pour les réfugiés a été progressivement réduit au cours des cinq dernières années, en raison de la diminution de la population réfugiée, essentiellement due aux retours au Burundi, et de la fermeture et de la rationalisation des camps.

## Organisation et mise en œuvre

L'opération du HCR a été gérée par la délégation en poste à Dar es Salam, le bureau de liaison d'Arusha, trois bureaux de terrain situés à Kigoma, Kasulu et Mpanda, et quatre unités de terrain opérant à Mishamo, Ulyankulu, Isaka et Mwanza. En outre, cinq bureaux d'appui à l'intégration sur place ont été ouverts dans les villes de Dar es Salam, Mtwara, Iringa, Dodoma et Mwanza.

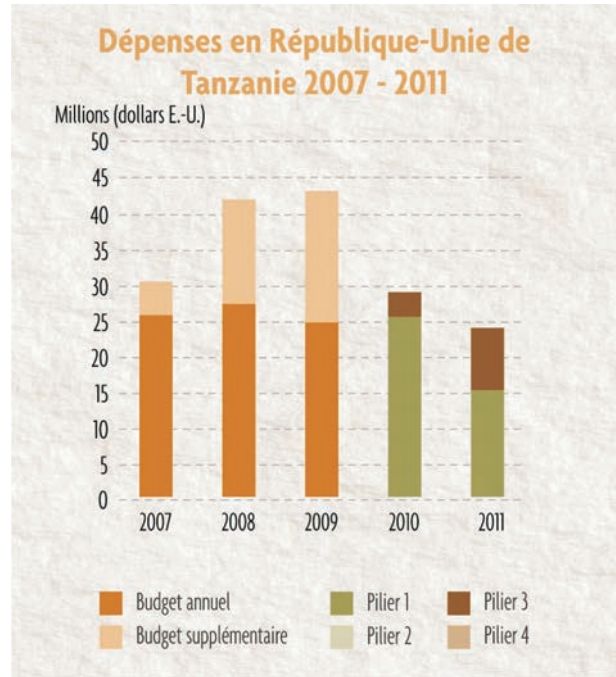
## Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	<b>9</b>
□ Effectifs totaux	<b>178</b>
Internationaux	23
Nationaux	125
JEA	5
VNU	25

## Collaboration avec les partenaires

Le HCR a mené son action en étroite coordination avec d'autres organismes onusiens. Au titre de l'initiative « Unis dans l'action », le Haut Commissariat a participé au programme conjoint du Plan d'aide au développement des Nations Unies (UNDAP), de concert avec des institutions sœurs présentes en Tanzanie.

Le HCR a travaillé avec 10 ONG nationales et internationales, ainsi qu'avec quatre organismes gouvernementaux. Parmi ceux-ci, le Service ministériel de l'immigration a été un partenaire clé dans le processus de naturalisation.



## Évaluation générale

Le HCR a continué d'offrir protection et assistance aux réfugiés en Tanzanie et a travaillé en étroite collaboration avec les autorités, en dépit des politiques restrictives qui ont été adoptées en matière d'asile. Le Gouvernement n'a pas encore donné son feu vert à la campagne d'intégration nécessaire pour officialiser la naturalisation. Une directive gouvernementale finale était toujours attendue, et différents scénarios d'intégration sur place en cours d'examen.

### Partenaires

#### Partenaires d'exécution

**Organismes gouvernementaux :** Administration aéroportuaire de Tanzanie, Cabinet du Premier ministre - Administration régionale et Gouvernement local, ministère de l'Intérieur (Réfugiés et Immigration)

**ONG :** *Care International*, Comité international de secours, *Centre for Studies of Forced Migration*, *National Organization for Legal Affairs*, *Relief and Development Society*, Service jésuite des réfugiés, *Tanganyika Christian Refugee Services*, *Tanganyika Water and Environmental Sanitation Agency*, Vision mondiale Tanzanie

**Autres :** *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*, Société tanzanienne de la Croix-Rouge

#### Partenaires opérationnels

**Organismes gouvernementaux :** Cabinet du Premier ministre - Administration régionale et Gouvernement local

**ONG :** *Right to Play*

**Autres :** FAO, FNUAP, OIM, OMS, ONUDI, PAM, PNUD, Société espagnole de la Croix-Rouge, UNESCO, UNICEF

## Besoins non satisfaits

- L'aide visant à transférer des patients réfugiés dans des hôpitaux régionaux est restée limitée ; de même, la remise en état et la construction d'installations sanitaires domestiques n'ont pu être menées à terme.
- Les structures supplémentaires destinées à accueillir les personnes relevant de la compétence du HCR qui pénétraient en Tanzanie au sein de flux migratoires mixtes n'ont pas été



construites. En conséquence, certaines personnes ont continué à être victimes d'arrestations arbitraires et accusées d'entrée illégale. Des enfants sont restés exposés à des abus lorsqu'ils étaient détenus avec des adultes.

- Les réunions, séminaires et sessions de formation sur la protection internationale prévus pour les fonctionnaires n'ont pu être organisés.

- Les plans relatifs à l'intégration sur place des Tanzaniens récemment naturalisés ne se sont pas concrétisés en raison de la suspension pour une période indéterminée de leur relogement par le Gouvernement. En conséquence, les projets communautaires prévus dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau dans les zones de destination n'ont pu être mis en œuvre.

## Budget, revenus et dépenses en République-Unie de Tanzanie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>16 414 297</b>	<b>75 184 498</b>	<b>91 598 795</b>
Revenus issus des contributions	8 184 651	5 702 108	13 886 759
Autres fonds disponibles	6 853 250	3 080 478	9 933 728
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>15 037 901</b>	<b>8 782 586</b>	<b>23 820 487</b>
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Instruments régionaux et internationaux	27 330	0	27 330
Cadre juridique national	49 701	0	49 701
Cadre administratif national	387 294	387 680	774 974
Politiques de migrations nationales et régionales	27 330	0	27 330
Coopération avec les partenaires	289 547	0	289 547
Accès au territoire	27 330	0	27 330
Non-refoulement	116 412	0	116 412
Protection de l'environnement	355 420	251 724	607 144
Gestion renforcée des urgences	84 683	0	84 683
<b>Sous-total</b>	<b>1 365 047</b>	<b>639 404</b>	<b>2 004 451</b>
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Enregistrement et établissement de profils	310 803	483 963	794 766
Accès aux procédures d'asile	177 732	0	177 732
Définitions du réfugié et de l'apatride	37 983	0	37 983
Détermination de statut juste et efficace	331 453	0	331 453
Regroupement familial	26 592	0	26 592
Documents individuels	141 384	0	141 384
<b>Sous-total</b>	<b>1 025 947</b>	<b>483 963</b>	<b>1 509 910</b>
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Application de la loi	547 592	732 907	1 280 499
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	534 431	0	534 431
Protection des enfants	169 090	0	169 090
Détention non arbitraire	53 184	0	53 184
Accès aux solutions juridiques	244 052	0	244 052
<b>Sous-total</b>	<b>1 548 349</b>	<b>732 907</b>	<b>2 281 256</b>
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Nutrition	78 593	0	78 593
Eau	206 130	156 604	362 734
Abris et autres infrastructures	339 838	133 899	473 737
Articles ménagers et hygiène de base	767 624	0	767 624
Soins de santé primaire	260 561	128 106	388 667
VIH et sida	54 769	0	54 769
Éducation	157 913	133 965	291 878
Services d'assainissement	184 171	0	184 171
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	311 195	0	311 195
<b>Sous-total</b>	<b>2 360 794</b>	<b>552 574</b>	<b>2 913 368</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	Total
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Autogestion communautaire	423 415	0	423 415
<b>Sous-total</b>	<b>423 415</b>	<b>0</b>	<b>423 415</b>
<i>Solutions durables</i>			
Retour volontaire	1 367 232	1 097	1 368 329
Réinstallation	717 442	0	717 442
Intégration locale	0	2 860 514	2 860 514
<b>Sous-total</b>	<b>2 084 674</b>	<b>2 861 611</b>	<b>4 946 285</b>
<i>Relations extérieures</i>			
Relations avec les donateurs	219 214	155 769	374 983
Mobilisation des ressources	0	252 267	252 267
Information	320 576	244 279	564 855
<b>Sous-total</b>	<b>539 790</b>	<b>652 315</b>	<b>1 192 105</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	3 151 102	1 297 672	4 448 774
Gestion et coordination des programmes	1 247 482	986 883	2 234 365
<b>Sous-total</b>	<b>4 398 584</b>	<b>2 284 555</b>	<b>6 683 139</b>
Autres objectifs	720	0	720
Solde des versements aux partenaires d'exécution	1 290 584	575 259	1 865 843
<b>Total</b>	<b>15 037 904</b>	<b>8 782 588</b>	<b>23 820 492</b>